

Annexe 2

Grille tarifaire des salles municipales, gérées par la DSVa, applicable à partir du 2 octobre 2026

		Association référencée *
Utilisation dans le cadre de activité de l'association (réunions, repas, évènement annuel, stage, etc...)	Semaine	Gratuit
	Week-end (du vendredi soir au dimanche soir inclus)	Gratuit dans les salles d'activités + 2 gratuités annuelles dans les salles festives ** au-delà les éléments de l'encart ci-dessous seront appliqués
Locations payantes (états des lieux entrant / sortant) Forfaits non cumulables dans la même journée	Jusqu'à 3h	30 €
	Entre 3h et 5h	100 €
	Jusqu'à 10h	200 €
	Journée	250 €
	Deux jours	400 €

Déplacement de l'astreinte (forfait)	80 €
Dépassement par heure commencée	80 €
Clé : en cas de perte, vol, casse	30 €
Badge : en cas de perte, vol, casse (ou complémentaire au-delà de 5)	5,50 €

* Et administrations, partis politiques, syndicats de salariés, institutions publiques, établissements du 1er degré (public/privé) relevant de l'éducation nationale, du soin ou de l'éducation spécialisée présents sur le territoire rezéen ainsi qu'aux associations non-rezéennes d'intérêt général local.

** Salles festives : Robinière, Chêne Gala, Seil, Maison des Isles, Pavillon de la Morinière, Salon de convivialité de la Trocardière (juillet et août)

La Ville se réserve le droit d'accorder à titre exceptionnel la gratuité ou le tarif associatif lorsqu'elle juge que l'occupation de la salle concoure à l'intérêt général en totale conformité avec la politique municipale.